

Avec l'allègement des mesures sanitaires nous allons pouvoir nous retrouver au cours de ce mois de mars dans de nouveaux rendez-vous, comme ceux qui figurent sur l'agenda. Retour sur ce mois de février au cours duquel plusieurs manifestations ont pu déjà avoir lieu.

POINT SUR LES TRAVAUX DU BARRAGE



Les travaux de finition se poursuivent. L'espace situé en aval de la digue va retrouver l'aspect du terrain naturel et de nouveaux arbres seront plantés. Les spécifications techniques de la nouvelle passerelle sont aujourd'hui validées. Des rampes d'accès vont être installées, dans le respect des normes PMR (Personnes à Mobilité Réduites). La passerelle pourra alors être posée. Une barrière en bois fermera l'accès à la crête de la digue aux véhicules à moteur. Parallèlement à cela, un nouvel éclairage sera installé avec six luminaires. La vanne de fond, restée ouverte pendant les travaux, est maintenant fermée et le lac pourra désormais se remplir progressivement.

COMMUNIQUÉ DE L'ASSOCIATION DE PÊCHE DU LAC DE LAURE

Les travaux étant presque terminés, la vanne de fond est désormais fermée. Nous attendons maintenant les prochaines précipitations qui permettront la mise en eau. Plusieurs pistes sont envisagées pour l'empoissonnement du lac dans le cadre de partenariats avec diverses instances, à savoir Union des pêcheurs de l'Aude, fédération des pêcheurs de l'Aude, et éventuellement récupération de poissons dans des plans d'eau gérés par l'ONF.

L'empoissonnement sera réalisé progressivement en commençant par les plus petits poissons (gardons, tanches, goujons, ablettes), puis les carnassiers (sandres et black bass) et carpes ensuite.

Plusieurs mesures réglementaires ont été convenues avec la Fédération, à savoir, pêche à la carpe autorisée la nuit, pêche du black bass en no Kill (obligation de relâcher cette espèce), pêche en float tube et barque interdite.

Il est à noter l'installation d'un nouveau poste de pêche pour les personnes à mobilité réduite, réalisée en totalité par la Fédération de pêche.

Nous espérons ainsi, par des alevinages progressifs tout au long de cette année, proposer aux pêcheurs d'ici la fin

de l'année 2022 un plan d'eau de qualité. Comme auparavant, la carte départementale de pêche est obligatoire et suffisante (pas de carte locale).

Nous prévoyons aussi de travailler sur l'aménagement des abords par des plantations et sur la réalisation de frayères afin d'optimiser les conditions de reproduction.

Au plaisir de retrouver prochainement au bord du lac promeneurs et pêcheurs. Nous espérons que les conditions de pêche et le cadre privilégié qui sera proposé donneront l'envie à de nombreux pêcheurs d'avoir la gaule.

POLICE MUNICIPALE

Au mois de décembre 2021, nous vous présentons Monsieur Christophe Pajot, commandant notre police intercommunale. Depuis sa prise de fonction il est intervenu dans notre commune, à raison de deux passages par semaine. Les domaines de ses interventions sont variés, parmi lesquels il ressort, en particulier, ceux concernant des problèmes de stationnement (un sur trois), des problèmes d'urbanisme et d'infractions pénales. Suivent des problèmes d'animaux, de différends de voisinage et de dépôts d'immondices. Enfin il a été saisi pour régler des problèmes de déjections canines, pour agir à la suite d'accidents sur la voie publique et pour faire de la prévention en milieu scolaire.



Toutes ses interventions mettent en lumière la nécessité de prévenir et de sanctionner le cas échéant. Le commandant de notre Police Pluri-communale est désormais, depuis le début du mois de mars, secondé par un agent issu de la Police Nationale, Madame Laure Lafarge. Gageons que ces mesures permettront de limiter les incivilités sur notre territoire.

RÉCIT DE VOYAGE AU FOYER DE LAURE

Le samedi 12 février, un public nombreux est venu au foyer de Laure écouter Franck Turlan nous conter le voyage qu'il a entrepris seul, à vélo, en 2017 entre Nîmes et Thessalonique en traversant les pays des Balkans.



Son récit, dans une mise en scène très originale était accompagné au chant par Myriam Cabra et à la guitare par Marc Berthomieu qui ont interprété des airs appartenant au répertoire traditionnel des pays traversés.

À l'issue de ce récit-spectacle un échange très intéressant a pu s'établir entre l'auteur et le public durant lequel Franck Turlan nous a donné des détails très concrets quant à l'organisation d'un tel voyage, les

motivations qui l'ont poussé à effectuer ce long périple, l'émotion qui a été la sienne dans certains endroits tellement chargés d'histoire.

LES CONTES DU MERCREDI



Mercredi 23 février a eu lieu à la bibliothèque de Laure la première édition des "contes du mercredi". Pour cette première rencontre, Timéo (scolarisé en classe de maternelle de Laure) est venu, accompagné par deux de ses cousines en vacances dans notre village.

Ce fut un agréable moment de partage autour d'histoires lues par une des bibliothécaires, suivi par des échanges autour des thèmes abordés dans ces contes et agrémenté de quelques biscuits.

Nous espérons que ces rencontres qui auront lieu tous les mercredis pendant les vacances scolaires, de 10h 30 à 11h 30, attireront d'autres jeunes lecteurs lors des prochaines éditions.

Les bénévoles de la bibliothèque de Laure qui avaient organisé cette rencontre ont été ravies par le succès rencontré et prévoient de vous proposer prochainement d'autres animations.

PREMIÈRE RÉUNION DE QUARTIER

Comme elle s'y était engagée, la Municipalité a convié le jeudi 24 février une partie nos concitoyens pour une réunion dont le but était de connaître les attentes des uns et des autres. Afin de faciliter les échanges et de permettre au plus grand nombre de s'exprimer, le village et ses écarts ont été divisés en quatre; trois autres réunions suivront. Les échanges ont été instructifs et constructifs. La prochaine réunion aura lieu le jeudi 24 mars.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

En ces temps difficiles où la société devient de plus en plus fragilisée avec son lot de misères, la municipalité a souhaité recenser la situation et les besoins d'une population

isolée ou vulnérable que l'on pourrait rencontrer sur notre territoire. L'idée de cette démarche est d'apporter à ceux qui en ont le plus besoin aide et réconfort au travers de nos services sociaux. Pour les personnes qui le souhaitent, nous les invitons à se rapprocher du secrétariat de la Mairie qui transmettra en toute confidentialité.

BON À SAVOIR

Quelles sont les aides qui existent en 2022 pour financer les travaux de rénovation énergétique de son logement à Laure-Minervois ?

- **Eco-PTZ** : ce prêt à taux zéro est accordé pour des travaux de rénovation thermique. Le 1^{er} janvier 2022, son plafond a été relevé à 50 000 €.

- **MaPrimeRenov Sérénité** : destinée aux revenus modestes et très modestes, cette aide a pour objectif d'encourager les rénovations globales des logements.

- **Primes Energie CEE** : les primes CEE sont les aides financées par le privé, c'est-à-dire les entreprises commercialisant des énergies émettrices de gaz à effet de serre (principe du pollueur-payeur).

- **MaPrimeRénov** : cette aide est versée par l'Etat sous forme de prime à la fin des travaux, ce qui représente une amélioration par rapport à l'ancien système de crédit d'impôt qui a existé jusqu'en 2020 (CITE).

- **Prêt Avance Rénovation** : la somme empruntée pourra être remboursée lors de la vente du bien ou à sa succession, les intérêts pouvant quant à eux être remboursés in fine ou en amont, progressivement. Les aides à la rénovation énergétique portent essentiellement sur les travaux suivants :

- Isolation : combles, plancher, murs et fenêtres ;

- Système de chauffage (pompe à chaleur, chaudière gaz haute performance, chaudière à granulés et poêle à bois) ;

- Chauffe-eau thermodynamique.

Pour toucher ces aides, les travaux doivent avoir été effectués par des entreprises labellisées RGE (reconnues garantes pour l'environnement). Vous pouvez trouver plus d'informations sur le site de l'ADEME, d'Hello Watt ou de France Renov.

AYONS LES BONNES PRATIQUES

Nous sommes au regret de devoir à nouveau rappeler la nécessité de trier correctement nos déchets.

Il est interdit de jeter dans les poubelles de déchets ménagers ou les poubelles jaunes les rebuts suivants :

- les piles, batteries ou ampoules ; elles sont à recycler vers des filières spécialisées, en utilisant les conteneurs spéciaux qui se trouvent dans les collectivités, les magasins ou les déchetteries (celle du Tinal d'Abrens par exemple),

- les capsules en aluminium pour le café : elles peuvent être ramenées au producteur qui les prend en charge,

- les déchets d'équipements électriques : à rapporter aux distributeurs qui ont l'obligation de les reprendre (en échange de l'achat d'un neuf) ou à déposer dans les déchetteries,

- les huiles de moteur : dans des points de collecte spécifiques (déchetteries par exemple), ou chez un garagiste.

- les pneus : à rapporter chez un distributeur ou à déposer dans une déchetterie, s'il s'agit de pneus « tourisme ». En ce qui concerne les pneus poids-lourds, adressez-vous à des récupérateurs spécialisés agréés (reportez-vous à l'article, sur le sujet, des Echos de février).

AGENDA

Quelques dates à retenir :

- **11 mars à 18h**, conseil des jeunes, au foyer.

- **18 mars à 18h**, A G du Patrimoine Lauranais, à la Maison des Associations.

- **19 mars à 21h**, LOTO du Haut Minervois Olympique au foyer ; 10 euros les 6 cartons, venez nombreux.

- **2 avril à 21h**, grand LOTO des aînés ruraux au foyer (6 quines, 4 cartons pleins et 2 consolantes) ; 10 euros les 6 cartons, 2 euros le ticket de tombola.

DERNIÈRE MINUTE

Notre soutien à l'Ukraine

Afin de nous joindre à l'élan de solidarité pour la population de ce malheureux pays et à la demande des Pouvoirs Publics, il nous faut recenser aujourd'hui les initiatives qui peuvent être prises en direction des futurs réfugiés (propositions de logements, médicaments et dons divers). La Municipalité organisera la collecte des dons dans le local de l'ancien centre de secours. A partir de mardi les Lauranais pourront amener leurs dons de 10h à 12h et de 16h à 18h. La Municipalité se chargera ensuite de les répartir entre les deux centres de regroupement de Narbonne et de Carcassonne. Vous trouverez, joint à cet exemplaire des Echos un document regroupant les éléments concernant cette action solidaire.